

Quelques conseils pour les nouveaux bacheliers !

Vous faites peut-être partie des 75 % qui ont réussi cette année l'épreuve souveraine, qui est plutôt un sésame pour la poursuite des études que pour l'obtention d'un emploi. Si vous savez dans quelle voie vous allez poursuivre, il n'en demeure pas moins que vous devez vous préoccuper de quelques « détails » de la vie estudiantine : après 18 ans, l'inscription à la sécurité sociale est obligatoire et gratuite jusqu'à 20 ans. Au-delà, une cotisation de 200 € par an est demandée. Dans ce cadre, le passage du rattachement aux parents vers l'autonomie de l'étudiant, a lieu au 1^{er} octobre de chaque année et les formalités doivent être enclenchées avant. Bien qu'étant facultative, et en dépit de son coût non négligeable, l'inscription à une mutuelle est fortement conseillée. Compte tenu du coût des études, et de la vie, la plupart des étudiants améliorent l'ordinaire avec un job à temps partiel. Pour la première année, si vous avez moins de 25 ans, l'équivalent de 3 mois de SMIC ne sera pas fiscalisé et vous pourrez conserver vos éventuelles allocations CAF, ou votre bourse. Côté finances, votre statut de jeune étudiant intéresse les banques. Profi-

tez-en pour négocier une nouvelle entrée en relation, un découvert à taux attractif voire un prêt étudiant remboursable ultérieurement. Pensez également aux transports avec la carte scolaire et avec la SNCF qui pratique des tarifs minorés pour les moins de 25 ans. En attendant la rentrée et la mise en place de toutes ces formalités, et bien d'autres, nous vous souhaitons de bonnes vacances ... méritées.

Daniel Valverde

www.cpam.fr, www.ameli.fr, www.caf.fr, www.devismutuelle.com